Comité de l’infrastructure et de l’environnement  
10e étage, Tour Ouest, Hôtel de Ville  
100, rue Queen Ouest  
Toronto, ON M5H 2N2

**Le 22 avril 2021,**

INCA félicite la Ville de Toronto d'avoir mené d'autres enquêtes sur l'impact des trottinettes électriques avant d'aller de l'avant avec un projet pilote, notamment en examinant les données sur les collisions et les blessures ainsi que les répercussions possibles sur la santé publique et l'accessibilité. L'introduction de trottinettes électriques dans les rues de nos villes n'est pas une décision à prendre à la légère, surtout dans une ville comme Toronto où l'espace sur les trottoirs et la chaussée est limité dans de nombreux secteurs très fréquentés. Il y a également plus de 20 000 personnes aveugles ou ayant une perte de vision qui vivent dans la région du Grand Toronto et beaucoup d'autres utilisateurs piétons vulnérables atteints d'autres handicaps.

INCA approuve la décision prise par le conseil consultatif sur l’accessibilité de Toronto le 25 février 2021 de ne pas appuyer l'utilisation des trottinettes électriques ou d'un projet pilote et de maintenir l'interdiction qui en interdit l'utilisation dans tous les espaces publics. Alors que de nombreuses municipalités découragent ou interdisent l'utilisation des trottinettes électriques sur les trottoirs, beaucoup le font sans conséquence, rendant ces espaces publics moins sûrs pour les piétons aveugles ou ayant une limitation visuelle. Nous prévoyons qu'à Toronto, il n'y aura pas d'application adéquate de la loi pour traiter les infractions liées à la conduite et au stationnement des trottinettes électriques, ainsi que des problèmes non résolus en matière de compensation et d'assurance pour les piétons blessés. En outre, il existe une réelle inquiétude quant au fait que les collisions avec les scooters électriques puissent causer des blessures catastrophiques et des handicaps permanents, qui auraient pu être évités et qui exacerberont les problèmes de capacité de notre système de santé déjà mis à rude épreuve.

Dans d'autres villes, comme Ottawa et Calgary, qui ont mis en œuvre des projets pilotes de scooters électriques, INCA a relevé de nombreux cas d'abandon de scooters électriques dans les intersections et sur les trottoirs, ce qui crée des obstacles pour les personnes malvoyantes ou souffrant d'autres handicaps. La capacité de signaler les incidents liés aux scooters électriques demeure un autre obstacle pour les personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle qui peuvent avoir de la difficulté à identifier l'entreprise, la couleur ou d'autres caractéristiques d'identification du scooter électrique.

Le conseil municipal s'est engagé à construire une ville accessible et à adopter une approche de type « Vision zéro » en matière de sécurité routière. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour dire non aux scooters électriques à Toronto.

Cordialement,

Suzanne Decary-van den Broek

Directrice générale, Est et Sud de l'Ontario (RGT)

Fondation INCA